Décision n° 2019-1382
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 17 septembre 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 17 septembre 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-1382
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 17 septembre 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198300933	SYNDICAT INTERCOMMUNAL ADDUCTION D'EAU	25 HOUTAUD	1 VHF
198701192	SI ALIMENTATION EAU POTABLE DU BAS LIVRADOIS	63 AUZELLES	2 VHF
198900093	ETABLISSEMENTS DECONS	33 LE PIAN MEDOC	1 UHF
198905547	NESTLE GRAND FROID	60 BEAUVAIS	2 UHF
198907156	LES COURRIERS D'ILE DE FRANCE	77 LE MESNIL AMELOT	6 UHF
198910298	ATRIUM GESTION	75 PARIS	1 UHF
199003920	AUTOCARS GARREL ET NAVARRE	91 DRAVEIL	2 UHF
199105225	SECURITAS FRANCE SARL	75 PARIS	1 UHF
199107720	CABOT CARBONE	76 LILLEBONNE	1 UHF
199110070	LA TRUITE DES PYRENEES	65 LAU BALAGNAS	1 UHF
199201879	SOCIETE BRESSANE DE TRAVAUX	01 BOURG EN BRESSE	1 VHF
199208231	CITINEA OUVRAGES FONCTIONNELS	42 ST ETIENNE	2 UHF
199211504	SNC CARLTON DANUBE CANNES	06 CANNES	1 UHF
199400708	COMMUNE DE L'AIGUILLON SUR MER	85 L'AIGUILLON SUR MER	1 VHF
199500206	YARA FRANCE	76 GONFREVILLE L'ORCHER	2 UHF
199501495	NESTLE GRAND FROID	60 BEAUVAIS	1 UHF
199505775	UGC CINE CITE	31 TOULOUSE	1 UHF
199506236	SCHIPMAN FORMATION	59 ORCHIES	1 UHF
199601130	NESTLE GRAND FROID	60 BEAUVAIS	2 UHF
199601972	COMMUNE FOUGEROLLES-ST-VALBERT	70 FOUGEROLLES	1 VHF
199703219	LUQUET PHILIPPE	07 ST AGREVE	1 VHF
199703339	NESTLE GRAND FROID	60 BEAUVAIS	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199703432	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES	73 LA LECHERE	2 VHF
199900242	ZANANDREA ALAIN	47 FAUGUEROLLES	1 VHF
200000361	FRIGO A 25	59 STEENVOORDE	1 UHF
200001941	SOCIETE DES TROIS VALLEES	73 LES ALLUES	1 VHF
200100167	VULCAIN PREVENTION INCENDIE	76 LE HAVRE	1 UHF
200300318	MEDIACO VAR	83 LA GARDE	1 VHF
200400754	SAMSIC SECURITE	68 MULHOUSE	1 UHF
200400774	SECURITAS FRANCE SARL	78 RAMBOUILLET	2 UHF
200601614	MOULINS MOBILITE	03 YZEURE	2 UHF
200700858	SNC CARLTON DANUBE CANNES	06 CANNES	1 UHF
200901248	COMMUNE DE FONTENAY S BOIS	94 FONTENAY SOUS BOIS	1 UHF
201000017	SECURITAS FRANCE SARL	92 RUEIL MALMAISON	1 UHF
201000536	SECURITAS FRANCE SARL	93 ST DENIS	2 UHF
201000637	SECURITAS FRANCE SARL	75 PARIS	2 UHF
201200290	ALTEAD PROVENCE	13 MARSEILLE	1 UHF
201200291	ALTEAD PROVENCE	06 CARROS	1 UHF
201302153	SECURITAS FRANCE SARL	91 COURCOURONNES	1 UHF
201400901	GSF ATHENA	37 ST AVERTIN	1 UHF
201401041	SECURITAS FRANCE SARL	94 JOINVILLE LE PONT	2 UHF
201401137	CITINEA	69 VILLEURBANNE	1 UHF
201401139	DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	30 ORSAN	1 UHF
201500334	SECURITAS FRANCE SARL	92 COURBEVOIE	2 UHF
201600366	LOXAM	33 ST JEAN D'ILLAC	1 UHF
201601274	SERIS SECURITY	06 CAGNES SUR MER	1 UHF
201800170	SECURITAS FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201800263	CLUB CYCLISTE JOYEUSE PEDALE CANTONALE	86 LUSSAC LES CHATEAUX	2 VHF